

The logo consists of a solid red square with the white letters 'SAF' centered inside it.

BLOGOSPHERE ! VOUS AVEZ DIT BLOGOSPHERE ?

Les 20 et 21 février 2014, les utilisateurs et Confrères de la Blogosphère avocats.fr ont été informés par simple courrier du Président du CNB de la fermeture de la plateforme et de la disparition de leurs blogs.

Après la mobilisation de certains blogueurs, un second courrier précisait que cette plateforme serait hébergée par un autre prestataire sans perte de référencement mais sans développer les détails techniques sur cette question.

Cette gestion du dossier des blogs des avocats est inquiétante et risque de conduire à terme à la perte du travail de production de droit sur le web par les avocats et de visibilité de la profession et de ses compétences.

Loin d'être une lubie de quelques avocats passionnés de numérique, la Blogosphère a permis et permet aux Confrères d'ouvrir un Blog gratuitement sous la bannière du CNB garantissant le respect de nos règles déontologiques. A l'heure de la défense du périmètre du droit et de la lutte contre les braconniers du droit, cette blogosphère a permis une visibilité des avocats sur la toile, visibilité qui ne doit pas disparaître.

La Blogosphère des avocats permet aux internautes d'accéder au droit et à des informations juridiques fiables mises en ligne par des avocats.

Pour ces raisons, le SAF est attaché au maintien de la Blogosphère des avocats.

Le CNB a pris des engagements quant à la restitution des données aux blogueurs et au transfert de la Blogosphère sur une autre plateforme. Cette question sera examinée par l'assemblée générale du CNB le 21 mars 2014. Le SAF restera vigilant sur l'effectivité des engagements du CNB qui permettront aux avocats de poursuivre leur travail de diffusion du droit au plus grand nombre et de reconnaissance des compétences de notre profession.

Paris, le 19 mars 2014